



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS JEUNES

PV N°68 CDCJ/8

REUNION DU 21 NOVEMBRE 2021

Présents : MM. BELORGEY B. – DUPUY G. – CHEVANNE T. - AZZOUN F – FAVELIER R – DA SILVA S.

1.1 FESTIVAL U13 PTICH 2021/2022

Les matchs auront lieu le 27 Novembre 2021 sur le terrain du 1^{er} club nommer.

52 équipes engagées, 7 plateaux de 4 équipes, 6 plateaux de 3 équipes et 6 clubs exempt.

Les exempts : VOUGEOT – ENT CHAMPDOTRE/LONGEAULT 1 – CCOF 1 – AS POUILLY 1 – MARSANNAY 1 - VAL DE NORGE 1.

Les 2 premiers de chaque plateau qualifiés pour les 16èmes qui auront lieu le 26/02/2022.

- 1- **FONTAINE LES DIJON 1 – FAUVERNEY 1 – RUFFEY ST MARIE.**
- 2- **AUXONNE 1 – ST A POLLINAIRE 2 – DFCO 1 – CESSÉY 1.**
- 3- **LONGVIC 1 – GEVREY 1 – MARSANNAY 2 – GENLIS 1.**
- 4- **DUC 1 – ENT CHAMPDOTRE 2 – ASPTT DIJON 2 – AS BEAUNE 1.**
- 5- **SEURRE 1 – ENT AISEREY 1 – OUGES 1.**
- 6- **AS BEAUNE 2 – ASPTT 1 – MEURSAULT 1.**
- 7- **CHEVIGNY ST 1 – USCD 2 – ASPTT 3 – ST APO 1.**
- 8- **FCNCS 1 – DIJON ULFE 1 – CHENOVE 1 – DAIX 2.**
- 9- **FC VINGEANNE 1 – ASFO 1 – TILLES FC 1 – IS/SELONGEY 1.**
- 10- **ENT MORVANDELLE 1 – AS PRECY 1 – PLOMBIERES 1.**
- 11- **UFCO 1 – FONTAINE 2 – MVF 1.**
- 12- **UCCF 1 – ESVO 1 – TALANT 1.**
- 13- **EF VILLAGES 1 – DAIX 1 – USSE 1 – AS QUETIGNY 1.**

Le club du DFCO 3 FEMININ est engagé d'office pour la finale départementale U13 PITCH FEMININE.

Voir le règlement sur le site

1.2 QUALIFICATION INTER SECTEUR U18 – U15 – U13

DISTRICT	U 18 1S	U 15 1S	U 13 1S	Plateau 12 équipes inter-secteur U13
Côte d'OR	3	2	4	2

Les plateaux auront lieu le samedi 11 décembre 2021 à BEAUNE. Une modalité d'organisation sera transmise prochainement aux clubs.

1.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La CDCJ précise que les changements de date et horaire doivent être fait sur footclubs dans les délais impartis.

Match 23893699 U15 D2 B GRESILLES – ST APOLLINAIRE 2 du 11/12/21 se jouera le 01/12/21 à 18h.

Match 23951638 U18 D3 UCCF – EF VILLAGE du 27/11/21 se jouera à 15h00 à GASTON PARIS.

Match 23636053 U18 D1 BEAUNE 3 – CHEVIGNY 2 se jouera le 27/11/21 à 19H00.

Match 23952886 U15 D3 B MARSANNAY 2 – UCCF se jouera à 15h00.

Match 23943033 U15 D3 A TALANT – SEURRE se jouera le 04/12/21 à 15h00.

Match 23898945 U13 D2 B FONTAINE LES DIJON 2 – DFCO F 3 du 02/10/21 se jouera le 01/12/21 à 13h45 au stade des POUSSOTS.

Le plateau 6 de la COUPE PITCH AS **BEAUNE 2** – ASPTT 1 – MEURSAULT 1 du 27/11/21 se jouera à 16h00 sur le terrain annexe 3.

Pour les matchs non reprogrammés, la CDJC invite les clubs à s'entendre pour proposer une date en semaine et ce impérativement avant le 11/12/2021.

1.3 COURRIER

VINGEANNE FC : confirmation du résultat en U13 D3.

FCMPL : pris note.

1.4 FORFAIT

Match 23686002 U15 D1 USCD 2 – BEAUNE du 20/11/21.

Forfait déclaré de USCD 2.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à USCD 2, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à BEAUNE.

Amende 50€.

Match 23946807 U13 D3 A ENT CCOF – ESVO du 30/10/21

Forfait déclaré de ENT CCOF.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à ENT SCV/CCOF, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à ESVO.

Amende 30€.

1.5 FORFAIT GENERAL

RECTIFICATIF :

De QUETIGNY - U18 D1

Amende 60€.

Les clubs devant rencontrer cette équipe doivent le rayer de leur calendrier.

1.6 TOURNOI

FCMPL : FUTSAL

U9 et U18 sur invitation le 08/01/22

U11 le 09/01/22

II- FOOT PLAISIR U15

2-2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Match 24177806 ENT EF VILLAGE – TILLES FC du 27/11/21 se jouera sur le terrain annexe à MESSIGNY.

2-3 COURRIER

Déclaration d'entente U15 : ENT EF VILLAGE/IS SELONGEY sous le nom et les couleurs de EF VILLAGE et le terrain de SAVIGNY LE SEC.

III- FEMININES

3-1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La CDCJ précise que les changements de date et horaire doivent être fait sur footclubs dans les délais impartis.

Match 24076040 U15 F LONGVIC – FONTAINE du 27/11/21 se jouera à 10h30 sur le terrain annexe.

Match 24076051 U15 F USCD – VILLERS LES POTS du 20/11/21 se jouera le 27/11/2021 à 14h30

Match 24076783 U13 F EF VILLAGE – DAIX du 20/11/2021 est remis à une date ultérieure

IV- ABSENCE FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette.

Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Saisie en retard.

RAPPEL DE DEBUT DE SAISON :

Etant donné l'éloignement des derniers matches, il nous semble important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les éventuels nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Comme chaque début saison, les correspondants Footclubs doivent **OBLIGATOIREMENT** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matches.

Nous vous remercions de faire le nécessaire rapidement

Une attention particulière doit être portée sur la partie "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes lors des premières journées car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au re paramétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matches.

FMI non réalisées suite à un bug fédéral

- Match 23951635 U18 D3 NEUILLY – GRESILLES FC du 20/11/21
- Match 23951633 U18 D3 UCCF 2 – UFCO du 20/11/21
- Match 23952895 U15 3 B TALANT – DIJON ULFE du 20/11/21
- Match 23636160 U13 D1 B IS/SELONGEY – DAIX
- Match 24076050 U15 F A BEAUNE – GEVREY
- Match 24076048 U15 F ASPTT – FONTAINE
- Match 24177803 FOOT PLAISIR GEVREY – ENT EF VILLAGE
- Match 23893700 U15 D2 B LONGVIC – MVF

La commission prend connaissance de la feuille de match et du constat d'échec. La Commission valide le résultat.

Prochaine commission : sur convocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F.